

LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE ADOPTE SON BUDGET 2019

Sainte-Marie, le 29 novembre 2018. – Le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé à l'adoption de son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice financier 2019, à sa séance statutaire du 28 novembre 2018.

Le budget 2019 en chiffres

Le budget de fonctionnement s'élève à 8 860 198 \$ (excluant la ventilation de l'amortissement) alors que le budget d'investissement est de 445 500 \$. Une partie des revenus, soit 3 243 143 \$, proviendra des quotes-parts versées par les municipalités locales. La balance découlera principalement de divers services rendus, tels que la facturation pour l'enfouissement de matières résiduelles au Centre de récupération et de gestion des déchets (CRGD), et de transferts gouvernementaux.

Du côté des quotes-parts facturées aux municipalités de la Nouvelle-Beauce, il y a une légère augmentation globale de 1,18 % par rapport à 2018. Ce pourcentage varie d'une municipalité à l'autre, en fonction notamment de l'évolution de sa richesse foncière par rapport à celle du 15 septembre 2017. Pour la Nouvelle-Beauce, la richesse foncière uniformisée a connu une croissance de 1,92 % en 2018. Quant aux critères utilisés pour répartir les dépenses des services par municipalité, ils ont été adoptés au conseil par règlement.

Nous avons également maintenu l'équilibre pour les municipalités concernant le Centre de récupération et de gestion des déchets de La Nouvelle-Beauce (CRGD) en n'effectuant aucune augmentation du coût à la tonne de matières enfouies pour la tarification 2019. Le montant facturé demeure donc à 109,50 \$ par tonne métrique.

Les grands projets de la MRC pour 2019

Un projet majeur qui poursuivra sa lancée en 2019 sera la réalisation des actions prévues au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Nouvelle-Beauce, ce qui inclut la démarche collective « Ensemble vers le zéro déchet ». Ainsi, différentes initiatives visant les citoyens, les entreprises, les organismes et les municipalités, seront amorcées pour les informer et les sensibiliser à l'importance de réduire la quantité de déchets.



Par ailleurs, une nouvelle station de traitement du lixiviat est présentement en construction au CRGD à Frampton et sera complétée ce printemps. Elle sera mise en fonction à partir de mars 2019. La mise à niveau de cette installation s'avérera essentielle pour s'adapter à la quantité de lixiviat générée par les matières enfouies, en plus de permettre l'implantation d'une nouvelle technologie.

Au cours de janvier, la Plan de développement du territoire agricole et forestier de la MRC de La Nouvelle-Beauce 2019-2021 sera officiellement lancé. Des sommes seront donc allouées pour réaliser plusieurs actions qui mettront en valeur le territoire agricole et forestier.

De plus, des sommes sont également réservées afin de finaliser les études nécessaires à une demande de financement pour la réaliser une voie cyclable qui reliera la Véloroute de la Chaudière à la Cycloroute de Bellechasse, en passant par Sainte-Hénédine.

Le budget de la MRC comprend également des contributions afin de soutenir les services de tourisme (Destination Beauce), de transport collectif et adapté (Transport collectif de Beauce) et du développement économique de la région (Développement économique Nouvelle-Beauce) ainsi qu'une contribution pour soutenir les activités de la salle Méchatigan à Sainte-Marie et du diffuseur de spectacles Ovascène. Le total de ses contributions représente près de 12% du budget global de la MRC.

Enfin, dans le but de faciliter l'accès à l'information pour ses internautes, notamment à partir d'appareils mobiles, la MRC de La Nouvelle-Beauce procédera à la refonte de son site Web.

Contexte budgétaire

Les prévisions budgétaires 2019 de la MRC de La Nouvelle-Beauce ont été réalisées dans le respect des obligations de l'organisation, des nouvelles exigences règlementaires, d'engagements avec divers partenaires, de la mise en place de nouveaux projets identifiés par les citoyens de la Nouvelle-Beauce et de la capacité de payer des contribuables.

- 30 -

Source et information :

Cynthia Gagnon
Agente aux communications et rédactrice
MRC de La Nouvelle-Beauce
cynthiagagnon@nouvellebeauce.com
Tél. : 418 387-3444, poste 4161

Pour entrevue :

Gaétan Vachon, préfet